

Ministère des Pêches et de l'Environnement (Pêches et Environnement Canada). Créé en juin 1971 par une loi du Parlement (SC 1970-71, chap. 42), le ministère de l'Environnement, qui porte maintenant le nom de ministère des Pêches et de l'Environnement, a pour mandat de coordonner les efforts du gouvernement fédéral dans la lutte contre la pollution et de veiller à la gestion et à l'aménagement appropriés des ressources renouvelables du Canada. Il se compose de deux secteurs principaux, Services des pêches et de la mer et Services de l'environnement, chacun ayant à sa tête un premier sous-ministre adjoint.

Le Service des pêches et de la mer se compose de trois grandes divisions (Gestion des pêches, Sciences océaniques et aquatiques et Ports pour petites embarcations) qui exercent leurs fonctions de concert avec la Direction générale internationale et d'autres groupes de politique et de liaison au siège social à Ottawa.

Les activités de la Gestion des pêches portent sur la conservation et le rétablissement des populations de poissons, la distribution et le contrôle de l'accès aux ressources halieutiques, la recherche biologique et technique concernant le poisson et les autres formes de flore et de faune aquatiques, le programme national d'inspection du poisson, le marketing et la promotion, l'assurance pour les navires de pêche et l'administration des subventions à la construction de navires.

Le Secteur des sciences océaniques et aquatiques exerce les activités suivantes: exécution de programmes de recherche sur les propriétés et les comportements physiques, chimiques et biologiques des eaux maritimes dans les zones côtières et hauturières auxquelles s'intéresse le Canada, mesure et prévision des marées, des courants et des niveaux de l'eau, formulation de conseils et communication d'informations sur divers aspects du milieu marin, recherche et développement pour la mise au point de techniques et d'instruments océanographiques, établissement de relevés hydrographiques et production de cartes maritimes et de publications pour la navigation, la pêche et l'exploitation des ressources.

Le Secteur des ports pour petites embarcations administre les ports et les installations utilisés par les navires de pêche et les bateaux de plaisance à quelque 2,300 endroits au Canada.

Les Services de l'environnement comprennent le Service de l'environnement atmosphérique, le Service de la protection de l'environnement et le Service de la gestion de l'environnement.

Le Service de l'environnement atmosphérique est chargé de recueillir et de dépouiller des données et de fournir des renseignements climatologiques et météorologiques, y compris des prévisions météorologiques. Il effectue des recherches sur la qualité de l'air du point de vue météorologique et sur d'autres questions relatives à l'environnement.

Le Service de la protection de l'environnement prend des mesures visant à prévenir ou à enrayer les problèmes relatifs à l'environnement qui relèvent de la compétence du ministère. Ses activités portent entre autres sur la surveillance des problèmes, la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau, la lutte contre les déversements en mer, la gestion des déchets, l'élimination des agents de contamination de l'environnement, l'aide à la lutte contre les activités ayant des effets écologiques néfastes, la lutte contre le bruit, les mesures d'urgence et la gestion du programme fédéral d'auto-assainissement. Il est chargé également de la mise au point et de l'application des règlements, codes, protocoles et autres instruments de protection de l'environnement devant assurer la mise en œuvre de la législation fédérale en la matière. Il sert de point de contact pour le public et les autres ministères et organismes dans la mise en œuvre des mesures de protection de l'environnement.

Le Service de la gestion de l'environnement coordonne les activités concernant les ressources terrestres renouvelables, leur utilisation et les effets de leur utilisation sur l'environnement. Ses cinq directions fonctionnelles—Forêts, Eaux intérieures, Faune, Terres et Élaboration de la politique et des programmes—sont situées dans la région de la capitale nationale. Il existe en outre des services opérationnels qui sont décentralisés et répartis entre cinq directions régionales couvrant tout le Canada.

Le Service de la planification et des finances oriente la politique et la planification et coordonne les relations du gouvernement avec les provinces et les autres pays pour ce qui concerne l'environnement et les ressources.

Un Conseil consultatif de l'environnement et deux Conseils consultatifs distincts, l'un pour les pêches et l'autre pour les forêts, ont été mis sur pied afin de conseiller le ministre. Ils comptent des représentants provenant de l'industrie, des universités et des milieux scientifiques.

Ministère des Postes (Postes Canada). L'administration et le fonctionnement des Postes, régis par la Loi sur les postes (SRC 1970, chap. P-14) et sous la direction du ministre des Postes, englobent toutes les phases de l'activité postale, la gestion du personnel, la manutention du courrier, le transport de celui-ci par terre, eau, rail ou air ainsi que la direction et le contrôle des services financiers, y compris du service des mandats-poste.

L'administration centrale du ministère se trouve à Ottawa, et il existe des sièges régionaux à Halifax, Montréal, Toronto et Vancouver, et des bureaux de district à Saint-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, North Bay, Toronto, London, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton et Vancouver.

Ministère du Revenu national (Revenu Canada, Douanes et Accise, Revenu Canada, Impôt). A partir de la Confédération jusqu'en mai 1918, des ministères distincts appliquaient les Lois sur les douanes et sur les